Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 20 (1932)

Heft: 377

Artikel: Le célibat féminin moderne

Autor: Salomon, Alice / H.Z.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-260670

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

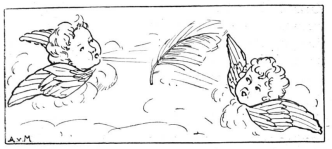

DE-CI, DE-LA

Succès féminin.

Nous apprenons avec plaisir la nomination comme expert scientifique de IIme classe au Bureau fédéral des assurances à Berne de Mlle Lucette Leuba, la fille de la très active présidente de la Section de Leysin de l'Association vaudoise pour le Suffrage féminin. Mlle Leuba, qui est licenciée en sciences commerciales et actuarielles de l'Université de Lausanne, est la première femme qui obtient ce poste.

L'Association des Actuaires suisses compte actuellement sept femmes, dont cinq travaillent en Suisse, une à Rio-de-Janeiro, et la septième en Danemark.

Mise au point.

On nous écrit:

Le compte-rendu de l'inauguration de la nouvelle « Maisons des Amies », à Neuchâtel, paru dans le No du 6 mars, porte qu'« il ne s'agit plus d'y loger des domestiques en quête de place, etc. ». C'est: « il ne s'agit plus d'y loger *uniquement* des domestiques... » qu'il aurait fallu dire, cette catégorie de pensionnaires étant naturellement la bienvenue dans la nouvelle « Maison » comme dans l'ancienne. E. P.

La Maison heureuse.

Ce joli titre suggestif est celui d'un nouveau confrère féminin, édité par la Section lyonnaise de la Ligue d'organisation ménagère. On y trouvera des détails intéressants sur l'activité de cette Ligue (dont la Présidente de la Section de Lyon, Mme Jeanne Grillet, est aussi suffragiste convaincue, et partisan fervente de la S. d. N., dont elle a suivi les travaux à Genève en septembre dernier), des articles pratiques, des recettes, des notions de droit usuel, des illustrations, bref tout ce qu'il faut pour réussir. Aussi sommes-nous certaines du succès de la *Maison heureuse,* à qui nous souhaitons la bienvenue dans la grande corporation des journaux féminins-féministes. (Adresse: 59, rue Flachet, Lyon-Villeurbanne).

Les Congrès de l'été.

Sous une couverture, dont les pins maritimes et la silhouette en nid d'aigle de la ville d'Eze, évoquent des visions de paysage enchanteur, la Ligue Internationale pour l'Education nouvelle nous annonce son VIme Congrès mondial, convoqué à Nice, du 29 juillet au 12 août 1932. Le sujet principal en sera: *L'éducation dans ses rapports avec l'évolution sociale,* envisagé de la façon suivante: *Comment l'éducation peut-elle répondre aux exigences que lui impose la rapidité des transformations sociales actuelles? En quoi l'éducation peut-elle contribuer au progrès social?* Notons encore, dans les conférences de Sections, cette question qui nous intéresse tout spécialement: *L'évolution sociale de la femme, et ses conséquences en éducation.*

Le Bureau International d'Education, 44, rue des Maraîchers, Genève, étant l'un des représentants pour la Suisse de la Ligue Internationale pour l'Education nouvelle, prière de s'adresser à lui pour tout renseignement concernant ce Congrès.

Le droit au travail de la femme mariée.

A Anaheim (Californie), une institutrice en charge depuis 6 ans s'étant mariée en juillet dernier, se vit invitée par le Conseil d'administration du district à déposer ses fonctions. Mais l'institutrice résista, s'appuyant sur la Constitution, le Code civil et la loi scolaire de Californie. La première déclare en effet, « qu'aucune personne, pour raison de sexe, ne peut être empêchée d'exercer une profession »; le Code dit expressément que « tout contrat ou condition, imposant des contraintes pour cause de mariage, sauf pour un mineur, sont nuls » et la loi scolaire donne comme motifs de démission: « immoralité, incompétence, violation des réglements ou refus d'obéir ». Les autorités, après avoir consulté des avocats, durent reconnaître que rien n'obligeait la dite institutrice à démissionner et force leur fut de l'autoriser à continuer ses fonctions.

A l'Académie féminine des lettres.

Pour la première fois depuis sa fondation, l'Académie féminine des lettres, présidée par Mme Lucie-Delarue-Mardrus, vient d'accorder son prix « Marie de Wailly » à Mme Alex. Berry pour son roman: *Mon cousin le pirate.* Dans un souci d'impartialité absolue, ce prix a été décerné sur manuscrits anonymes et sans titre.

Inspection féminine des fabriques

Mme Betzy Kjelsberg, inspectrice principale des usines en Norvège, vient d'être priée par son gouvernement de bien vouloir continuer ses fonctions quoiqu'elle ait atteint la limite d'âge habituelle. Voilà un hommage officiel qui prouve avec quelle compétence Mme Kjelsberg s'acquitte de sa tâche et combien sont grands les services que peut rendre une femme dans l'inspection des fabriques.

On prévoit la fermeture des maisons de tolérance en Espagne.

On sait que l'Espagne a encore des maisons de tolérance, et que, bien que le système de la réglementation y soit appliqué d'une façon moins stricte et rigoureuse qu'en France, par exemple, ou dans d'autres pays réglementaristes, les efforts du groupe abolitionniste espagnol en vue de les faire fermer ont été vains jusqu'à présent. Mais d'après les dernières nouvelles reçues, nous sommes heureux de pouvoir annoncer que le nouveau gouvernement, dès que la situation politique sera un peu éclaircie, envisage une modification des lois sur la réglementation, dans un sens abolitionniste. *(Bulletin abolitionniste.)*

Deux femmes sénateurs en Nouvelle-Galles du Sud

Nous apprenons que récemment, et avec le consentement du gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, le Premier Ministre a procédé à la désignation de 25 nouveaux sénateurs, dont deux femmes. Bravo !

Un document du Comité International Féminin pour le Désarmement

(Suite et fin.)[1]

Abolition des Armes d'agression.

Nous insistons en outre pour que les instruments de guerre généralement considérés comme armes offensives soient abolis.

L'abolition de ces armes commencerait à réaliser une certaine égalité entre tous les Etats et apporterait ainsi une contribution à la solution du problème du désarmement sur la base de droits égaux et d'une sécurité égale pour tous les peuples, conformément à l'art. VIII du Pacte.

Limitation budgétaire.

Nous considérons comme essentiel que les armements soient limités, non seulement directement, mais aussi indirectement, d'après les sommes qui y sont consacrées.

C'est pourquoi nous nous rallions à la proposition que chaque Etat limitera la somme affectée dans son budget à ses armements et nous demandons que cette somme soit fixée séparément pour chaque catégorie d'armements.

Commission permanente du Désarmement.

Nous croyons que l'observation des obligations contractées dans la convention devrait être assurée par une Commission permanente du Désarmement, établie au siège de la Société des Nations et exerçant son contrôle également sur toutes les nations.

Nous attirons l'attention sur la nécessité de la publicité en ce qui concerne les armements et les forces armées de chaque pays et sur le fait que les informations nécessaires à ce sujet soient fournies à la Commission permanente du Désarmement.

Confiance et Sécurité.

Nous estimons qu'un désarmement général et radical qui en lui-même aidera à assurer la confiance, sera plus aisément atteint si les pays, en réduisant les armements, ont un sentiment de confiance et de sécurité.

Des mesures pour assurer cette sécurité sont prévues par le Pacte de la Société des Nations (articles X. XI, XII, XIII, XV et XVI) et ont été renforcées depuis lors par exemple par la signature de la Clause Facultative de la Cour Permanente de Justice Internationale, ratifiée par 37 pays, le Traité de Locarno, ainsi que par le Pacte Briand-Kellog, l'Acte Général d'Arbitrage, la Convention d'Assistance financière, la Convention pour développer les Moyens de prévenir la guerre.

Nous demandons:

1. L'acceptation par tous les Etats, en raison de l'obligation qu'ils ont contractée de régler tous les différents internationaux, quel que soit leur caractère, par des moyens pacifiques, du principe que la nation qui a recours aux hostilités en dépit de ses obligations, se pose de ce fait en agresseur.

2. Le développement d'un système conforme à l'esprit du Pacte de la Société des Nations, destiné à assurer les changements politiques et économiques nécessaires à l'évolution du monde, sans recours à la force.

3. Une action collective effective pour prévenir, ou en dernier ressort pour arrêter une rupture de la paix mondiale.

Désarmement moral.

Nous nous rendons compte que les mesures mentionnées ci-dessus n'auront d'effet permanent que si elles sont accompagnées du désarmement moral qui doit s'accomplir par les efforts réunis des gouvernements et des peuples.

[1] Voir le numéro précédent du *Mouvement.*

AVIS IMPORTANT. — Le Comité International Féminin du Désarmement, qui, depuis le mois de septembre dernier, était installé dans les locaux aimablement mis à sa disposition par le Comité Universel des Unions chrétiennes de Jeunes filles, a été obligé, en raison de l'extension toujours plus grande de son activité, de chercher un local à la fois plus spacieux et situé plus près du bâtiment de la Conférence. Il vient donc de se transférer au *quai du Mont-Blanc, 25 (3me étage),* dans un grand appartement, qu'il a pu meubler grâce à des prêts de membres de ses organisations constituantes; mais il lui manque encore bien des meubles et fournitures, et il sera très reconnaissant aux personnes de bonne volonté qui pourraient lui en offrir.

Toute communication concernant ce comité doit donc être envoyée maintenant à cette nouvelle adresse (*téléphone 24.364*), les locaux ayant été inaugurés par un thé familial le 12 avril dernier.

La femme et le pastorat

Pour la première fois, une femme a prêché à Lausanne, dans un culte de l'Eglise nationale; il s'agit de Mlle Lucie Monod, étudiante en théologie à la Faculté de Lausanne, qui, dans la salle paroissiale de Vennes, a remplacé M. Paul Métraux, pasteur à Chailly.

L'essai a été tout à fait concluant; les nombreux paroissiens qui ont assisté au culte l'ont trouvé tout à fait bien; plusieurs qui s'y étaient rendus de mauvaise grâce ont vu tomber leurs préventions devant l'attitude digne, l'autorité et le talent de Mlle Monod.

Le célibat féminin moderne

Dans ma jeunesse, une célibataire de plus de vingt-cinq ans était inexorablement appelée « vieille fille ». Sa façon d'agir, plus encore peut-être que la malignité de ses semblables, lui valait ce qualificatif. La vie et la société d'alors en étaient responsables. Une femme écrivain de cette époque ne racontait-elle pas que, dans la petite ville de province qu'elle habitait, une jeune bourgeoise pouvait « courir sa chance » aux bals pendant trois hivers. Si elle n'avait alors pas réussi à trouver le mari rêvé, elle devait y renoncer et céder la place à d'autres!

Quelle était l'existence d'une célibataire à cette époque? A la mort de ses parents, elle tombait à la charge de membres de sa famille, qui, souvent, la traitaient fort mal et abusaient de ses services. C'est pourquoi une

Publications reçues

Nos films de la semaine, hebdomadaire cinématographique illustré. Genève, Case postale Rive 400. Le No: 20 cent. Abonnement: 10 fr. par an.

Nous avons reçu les premiers numéros de ce journal lancé par M. W. Bernard, ex-critique cinématographique de la *Tribune de Genève,* selon un programme qui ne peut avoir que notre pleine sympathie: celui de l'indépendance complète de jugement, qui, elle seule, constitue la vraie critique. Ceci, qu'il s'agisse de films, de livres, de féminisme ou de politique, est une qualité trop précieuse pour que nous ne tenions pas à signaler ce nouveau confrère à nos lecteurs.

M. F.

Marg. Loeffler-Delachaux: *Le mécanisme de l'intelligence vu par l'expérience graphologique.* Editions Victor Attinger. 1 vol.

Par une longue et minutieuse étude d'un grand nombre d'écritures, Mme Lœffler-Delachaux est arrivée à un système psychologique si complet, qu'elle l'estime suffisant pour rendre compte du comportement humain. Pour qu'une intelligence pense avec fruit, il faut une combinaison de qualités appartenant à trois ordres de facteurs, c'est-à-dire aux facultés dynamiques, morales et spirituelles. Un certain nombre de graphiques nous orientent dans les relations entre toutes ces facultés.

L'auteur conclut à la possibilité de redressement de tout caractère inharmonique par l'éducation, du moins dans le cas où l'individu n'est ni imbécile ni dément. La graphologie décèle d'une façon si précise les lacunes du caractère, que les pédagogues et les psychiâtres auraient tout avantage à consulter les graphologues experts. A noter que l'auteur ne concède la compétence à un graphologue qu'après 20 ou 30 ans de pratique. Par ce verdict elle nous met en garde contre la graphologie d'amateurs, plus néfaste que le charlatanisme en médecine.

Le patient labeur de l'auteur ne nous convainc pas de trois choses: 1. que le système le plus élaboré puisse rendre compte de l'infinie variété de la vie, et partant, qu'il y ait mécanisme de l'intelligence; 2. qu'il y ait une pédagogie quelconque capable de remédier à toutes les lacunes; 3. que le caractère humain soit un composé quasi chimique de qualités et de défauts dont on dispose à son gré. Nous songeons ici à l'interdépendance de tout ce qui vit et qui change sans cesse, aux impondérables dont l'action est aussi vivante que l'intervention pédagogique « voulue ».

Ceci n'enlève pas sa valeur à l'étude de la graphologie, qui peut certainement rendre de précieux services à l'éducateur en éveillant son attention sur telle ou telle lacune chez son élève. Les conseils de pédagogie pratique de l'auteur sont pleins de sagesse et de bon sens.

A. de M.

Hélène Claparède-Spir: *Le témoignage des élites.* Voix de France, de Belgique, de Gde-Bretagne, d'Allemagne, d'Autriche, de Tchécoslovaquie, de Pologne et des Etats-Unis. Introduction de Henri Lichtenberger, professeur à la Sorbonne et préface de Gilbert Murray, président de la Commission internationale de coopération intellectuelle. Paris, Librairie universitaire, J. Gamber, 7, rue Danton. 12 fr. f.

Mme Claparède, la fille du philosophe African Spir, nous donne, une fois encore, un beau livre réconfortant. Ces voix d'hommes d'Etats, de ministres et d'ambassadeurs, de savants et d'écrivains, de dirigeants et dirigeantes d'œuvres sociales osent conseiller aux peuples de ne pas s'ériger en juges, de remplacer la politique de compétition et de conflits par une politique de coopération et d'entr'aide, et d'agir en vue du désarmement international.

Les voix féminines s'unissent pour demander que la morale publique ne diffère pas de la morale privée, que toute femme considère la cause de la paix comme la plus importante qui soit, et que l'éducation des enfants contre la guerre tienne au cœur de toutes les mères. Mme Curie estime que la science et la paix triompheront de l'ignorance et de la guerre. — « Pourquoi se leurrer de souveraineté nationale, puisque celle-ci n'existe pas? demande Louise Weiss, la directrice de la revue *l'Europe nouvelle* et la fondatrice de la nouvelle Ecole de la paix. Nous dépendons tous de chacun... et puisqu'il y a des sacrifices à faire, autant y procéder délibérément avant de tomber ensemble dans le même trou ».

Notre présidente internationale, Mrs. Ahsby, pose la question: « Est-ce que les communes souffrances nous apprendront enfin que, sans coopération, nous sommes condamnés à périr, ou devrons-nous nous enfoncer encore plus au fond de l'abîme de misère et de détresse avant d'en arriver à nous tendre les mains? » — Pour la comtesse Dohna, l'avenir de l'Allemagne et du monde dépend de l'esprit dont sont imbus les maîtres et les éducateurs, et pour Else Lüders ancien membre du Reichtag, une transformation totale de la base sur laquelle reposent les relations réciproques des peuples est une condition essentielle.

Nous renvoyons nos lecteurs au beau recueil de pensées que nous donne Mme Claparède, car nous savons que cette anthologie préparée avec beaucoup de soin et d'amour satisfera les gens de bonne volonté. J. V.

Rachel du Forez: *Le Couvent de Bois-Fleury.* 1 vol. Paris, 1931. Eug. Figuière, éditeur, 166, boulevard Montparnasse.

Un livre pour les jeunes filles; disons plutôt un roman — et il convient d'insister sur ce mot, la partie romanesque, l'intrigue, étant, à notre avis, tout ce qui peut être attirant dans ce volume. Style négligé, surabondance absurde des participes présents, prétention. M. L. P.

« vieille fille » était considérée comme un être malheureux, acariâtre et aigri.

Le mouvement féministe créa une génération de femmes indépendantes grâce à leur travail librement choisi. Pour les célibataires, la vie acquit une dignité nouvelle. Plusieurs d'entre elles possédaient une âme de pionnières et rêvaient d'acquérir des connaissances afin de pouvoir être plus dignes de leurs responsabilités.

Pendant une période assez longue, deux classes de femmes s'opposèrent: les femmes mariées sans carrière, et les femmes avec une carrière, mais sans un mari. Impossible, en effet, de concilier ces deux « emplois », car les hommes, du moins ceux qui étaient recherchés comme maris, n'étaient pas disposés à épouser des femmes émancipées et savantes, et d'ailleurs, les soins du ménage n'étant encore facilités par aucune découverte scientifique exigeaient beaucoup de temps. Et, enfin et surtout, l'opinion publique n'admettait pas qu'une femme mariée travaillât.

Dans son volume: *The Second Twenty Years at Hullhouse* (Edition Macmillan Co., New-York, 1930), Jane Addams se demande comment faire concorder certaines théories modernes concernant la vie sexuelle de la femme célibataire avec le fait que ces premières générations de pionnières exerçant une profession ou travaillant dans des œuvres sociales ont pu mener une vie de célibat complet, sans pour cela avoir le sentiment de remplir une tâche difficile ou de prêter à de fausses critiques. Jane Addams, qui, pendant bien des années, a eu l'occasion d'observer ses sœurs de tous les pays, reconnaît que ces pionnières ont travaillé dans des conditions spéciales, voulant prouver de quoi les femmes étaient capables, et soutenues par la pensée d'ouvrir des voies nouvelles aux générations futures. « La plupart de ces femmes, écrit-elle, sont vieilles aujourd'hui. D'après les règles de la psychologie et de la médecine modernes, elles devraient souffrir de troubles mentaux et vivre aigries et sans joie. En est-il vraiment ainsi ? Elles savent bien qu'il leur a manqué ce qui pour la femme est peut-être le but le plus élevé de la vie, le mariage et la maternité; mais ni elles-mêmes, ni personne, n'auraient l'idée de découvrir en elles les anomalies que prophétisent les disciples de Freud. Au contraire, elles sont gaies, actives, attachées à la vie par mille intérêts divers. Elles vieillissent sans amertume parce qu'elles ont su donner une forme nouvelle à la vie de la femme. »

Il est certain que ces célibataires ont tout ignoré d'un des côtés de l'existence. Mais un proverbe florentin ne dit-il pas: « A celui à qui Dieu ferme une porte, il ouvre ailleurs une fenêtre. » Elles ont joui de bien des choses que les femmes mariées n'ont pas eues et qu'elles leur envient souvent. Car la destinée n'accorde jamais *tout* à un seul individu: pour posséder l'un, il faut savoir renoncer à l'autre. La femme mariée jouit rarement d'autant de liberté que la célibataire; elle ne peut pas comme elle se créer des relations dans tous les milieux, choisir ses amis, connaître les différents côtés de la vie, développer librement ses intérêts intellectuels. Elle ignore la saveur de la lutte pour sa propre indépendance.

Encore un mot: si certaines célibataires de la génération actuelle croient atteindre une vie plus intense et plus belle en donnant libre cours à leurs penchants, elles méconnaissent le grand principe vital, que seul l'individu capable de se dominer lui-même peut aussi dominer la vie.

Dr. Alice Salomon.

(Extrait et traduit librement du Schw. Frauenblatt *par* H. Z.)

Les Femmes et la Société des Nations

Un jugement sur les femmes déléguées

D'un petit volume très intelligent, perspicace, et remarquablement courageux, Must the League fail? *(Martin Hopkinson, Londres, 1932), consacré par une femme, Mrs. L. A. Zimmern, à un examen de la S. d. N., dans un esprit qu'indique suffisamment son épigraphe:* Qui aime bien, châtie bien... *, nous extrayons le jugement suivant sur les femmes déléguées, jugement qui a d'autant plus de valeur que l'auteur n'est certes pas suspecte de compliments ou de flatterie:*

... Il y a longtemps déjà qu'Euripide a dit que les femmes étaient plus courageuses que les hommes, bien qu'elles ne fissent pas la guerre. Et certainement, Genève a montré que, dans leur ensemble, les femmes constituent le détachement le plus courageux dans l'armée de la paix. Elles en sont aussi les plus consciencieuses, et ceci est la raison de leur force, et de la difficulté de les « manier ». Une femme déléguée qui a lu tous ses rapports — ce labyrinthe de rapports, dans lequel un pauvre homme est capable de s'égarer désespérément — peut tenir tête à elle seule à toute une Commission, et extorquer une victoire à des assaillants mécontents, mais respectueux. Certainement, il y a des exceptions, car la vanité féminine n'est pas davantage ignorée à Genève que sa contrepartie masculine, et des voix féminines se sont élevées pour cacher ou défendre avec une éloquence lyrique des abus ouvertement avoués dans les couloirs. Mais ce sont des exceptions. et dans l'ensemble, répétons-le, le tableau de Genève prouve que les femmes déléguées ont été les plus promptes à apprendre à se servir de la nouvelle machine, et les plus rebelles à être utilisées par elle.

Comment luttons-nous contre le chômage?

(Suite et fin)[1]

Dans le Canton de Neuchâtel.

Comme on le sait, l'horlogerie est la principale industrie du canton de Neuchâtel: sur une population d'environ 125,000 habitants, plus de 15.000 personnes sont occupées dans l'horlogerie.

A fin décembre 1931, on comptait 4055 des premiers et 6672 des derniers. Au total, 10.727 personnes sans travail dans le canton de Neuchâtel. La presque totalité des chômeurs partiels et une grosse part des chômeurs complets sont des ouvriers de l'industrie horlogère.

La loi cantonale du 17 mai 1926, rendant l'assurance-chômage obligatoire, a créé un fonds cantonal d'assurance contre le chômage qui est alimenté par le produit des patentes d'auberges et par les prestations des employeurs, pour toutes les personnes astreintes à l'assurance qui ne sont pas affiliées auprès d'une caisse paritaire. Les recettes de ce fonds atteignent, en moyenne 270.000 fr. par an environ. La crise a malheureusement épuisé les ressources du fonds et il a fallu que l'Etat prélève sur son budget ordinaire une part importante des subventions: pour 1931, les indemnités payées atteindront, prévoit-on, la somme énorme de 7.600,000,— fr. environ. Ce chiffre permet de se rendre compte de l'importance et de l'aggravation de la crise.

Dès le début de 1931, des démarches furent entreprises auprès de l'autorité fédérale, en vue d'organiser une aide spéciale en faveur des assurés qui se trouvaient dans la gêne au cours des intervalles d'attente. La Confédération, le canton et les communes se partagèrent ces nouvelles charges. Jusqu'à fin décembre 1931, cette aide extraordinaire a coûté 475.000 fr. aux pouvoirs publics, dont 118,750 fr. au canton.

Les efforts des Offices de Placement, en vue de procurer du travail aux chômeurs, ne furent pas toujours récompensés. L'Office cantonal de Placement réussit cependant, grâce à la collaboration de la station cantonale d'essais viticoles, à placer des chômeurs dans la viticulture, pour l'exécution de certains travaux. Des sans-travail ont pu aussi être occupés notamment dans l'agriculture et aux travaux de fenaison.

Dans le domaine des travaux publics, un certain nombre de chômeurs, parmi les plus robustes, purent trouver de l'occupation, grâce surtout aux importants travaux d'électrification entrepris par les C. F. F. Mais il est souvent difficile de vaincre les hésitations de quelques entrepreneurs à occuper la main-d'œuvre (pas très qualifiée pour ce genre de métiers) que représentent les chômeurs de l'industrie horlogère.

L'ouverture de chantiers de travaux publics, quoique souvent coûteux, permet d'occuper les sans-travail en en faisant bénéficier la communauté, par des constructions de routes, de chemins de forêts, etc. Depuis le printemps dernier, deux importantes actions de secours par le travail ont été organisées par l'Etat et les communes. Le montant total de leurs devis atteint près de 4 millions et demi et les salaires des chômeurs s'élèvent à 1,900,000 fr. L'organisation de nouveaux travaux est envisagée pour le printemps 1932. Des subventions sont naturellement allouées aux communes par la Confédération et les cantons, pour favoriser l'exécution des travaux de chômage.

Sur l'initiative de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat, un comité cantonal d'entr'aide aux chômeurs fut créé en janvier 1931; il recueillit les souscriptions volontaires des personnes émargeant au budget de l'Etat et de quelques autres groupements de particuliers à traitement fixe, ainsi que les dons reçus. Les recettes de ce comité cantonal d'entr'aide se sont élevées à près de 100,000 fr., dont une grosse part a déjà été utilisée en allocations aux œuvres locales créées dans plusieurs communes, et en secours à des chômeurs domiciliés dans des localités où n'existe pas de comité d'entr'aide. De leur côté, les comités locaux d'entr'aide ont réuni environ 125,000 fr. au moyen de souscriptions, etc. Ils ont reçu, en outre, de nombreux dons en nature.

En résumé, la lutte contre le chômage en 1931 a coûté à l'Etat une dépense qu'on peut évaluer déjà à deux millions de francs.

[1] Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

Correspondance

A propos des prisonniers

N. D. L. R. — *Une de nos collaboratrices nous adresse, au sujet d'un article d'un quotidien genevois relatif à la mise en liberté d'une détenue une lettre dont nous détachons les passages suivant:*

Mais pourquoi annuler l'effet bienfaisant de l'article en citant le nom et le prénom de la détenue, et en rappelant au 75 % du public, qui l'a certainement oublié depuis une année, pour quelle raison elle a dû subir sa peine? En face de quelqu'un qui doit recommencer sa vie, dans les conditions si dures du jour d'aujourd'hui, lorsque le spectre toujours présent et toujours affolant du chômage hante déjà ceux qui ne sont jamais sortis de ce qu'on est convenu d'appeler le droit chemin, comment ne pas craindre de rendre le retour à la vie plus pénible à une malheureuse, en proclamant bien haut ce qu'il serait si facile et si charitable de taire?

. . . . . .

Nous saisissons l'occasion de remercier nos autorités pour avoir accordé récemment à un détenu la permission de venir prendre congé de sa mère mourante. Souhaitons qu'une nouvelle disposition de la loi vienne consacrer cet usage toutes les fois que la chose est possible; tous les détenus ne sont pas des dangereux apaches, loin de là. Par contre, nous ne pouvons que déplorer un arrêté récent qui rend plus malaisé encore aux trop rares amis des prisonniers de pouvoir leur exprimer quelque sympathie par la musique; il est beaucoup de villes où c'est exactement l'inverse, et où l'on favorise sur une bien plus large échelle les séances musicales dans les prisons.

Alice Descoeudre.

Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Adhésion de deux nouvelles Sections.

A la suite des conférences de Mme Vallé, deux nouvelles Sections viennent d'adhérer à l'A.S.S.F., portant ainsi le nombre total des Sections à 36 (dont 11 sous-Sections). Ces Benjamines de la famille suffragiste, auxquelles nous sommes heureuse de souhaiter la bienvenue, sont celles de Bulle (Groupe féminin d'études sociales: présidente. Mlle M. Perroulaz), et de Martigny (présidente, Mlle Alice Giroud).

Faits et gestes suffragistes.

C'est sous ce titre qu'avait été annoncée la réunion d'avril de l'Association genevoise pour le Suffrage, qui a réuni un nombreux public féminin, prouvant ainsi qu'en dépit des affirmations du rapport de minorité de la Commission du Grand Conseil, les femmes de Genève s'intéressent très vivement à la question. Mlle Gourd, qui présidait, a d'abord annoncé la constitution d'une Commission de propagande chargée, sous la présidence active de Mme Ch. Gautier, de recruter de nouveaux membres, puis a rappelé les principaux épisodes de la première campagne électorale menée par les suffragistes de Genève, soit les élections des prud'femmes du 30 janvier dernier, et dont les lecteurs de ce journal connaissent les détails. Mme F. Grandjean, nommée par ses collègues présidente du tribunal du Groupe XI, a ensuite fait part de ses premières impressions et expériences, indiquant très justement ce que la psychologie féminine pourra gagner à ce contact avec la vie publique; puis Mlle Gourd a repris la parole, d'abord pour passer rapidement en revue les principaux faits suffragistes récents à travers le monde, et surtout pour commenter et réfuter les arguments avancés par la minorité de la Commission du Grand Conseil contre le projet de M. Albaret reconnaissant aux femmes les droits politiques. Les applaudissements de l'auditoire ont bien montré la ferveur des convictions suffragistes, qui vont s'affirmer prochainement dans la campagne qui s'annonce, pour ce printemps, nous l'espérons.

E. Gd.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Le Comité de l'Alliance, réuni le 29 mars, à Berne, s'est occupé de divers sujets:

1. de l'Office central de professions féminines, dont la situation financière est modifiée par la nouvelle loi sur l'orientation professionnelle et la protection des apprentis; 2. du travail à domicile, à propos duquel un questionnaire sera envoyé aux Sociétés de l'Alliance qui s'y intéressent; 3. du film *Joies et misères de femmes*, pour lequel les pourparlers avec la Société « Praesenz » n'ont pas abouti; 4. enfin de la réélection du Comité, qui doit se faire à l'Assemblée générale. Plusieurs membres ne peuvent malheureusement pas accepter une nouvelle candidature. Leurs noms seront indiqués dans la prochaine circulaire aux Sociétés.

F. M.

A travers les Sociétés

Inaguration de la « Maison des Charmilles ».

On inaugurait le 18 mars à Genève la « Maison des Charmilles », l'œuvre de Mlle B. Richard, dont l'exemple généreux est un réconfort en ces temps de doute; l'œuvre de M. le Directeur E. Laravoire; l'œuvre du Département de l'Instruction publique, de son président, M. P. Lachenal et de ses deux prédécesseurs MM. André Oltramare, créateur du Home de Varembé, et Albert Malche qui a donné l'impulsion d'une nouvelle Maison, l'œuvre du Comité des Amis de la Maison des Charmilles, de pédagogues, de médecins... de tous ceux enfin qui ont « foi » en une amélioration possible et nécessaire de l'éducation de l'enfance malheureuse.

Il y eut de très intéressants discours de M. le Conseiller d'Etat P. Lachenal, de Mlle B. Richard, présidente de l'Association auxiliaire du Home et de M. E. Laravoire, Directeur du Service d'Observation. Après une visite aux deux maisons si bien restaurées et aménagées suivant la conception moderne et humaine d'une telle institution, c'est-à-dire confortables, riantes et fleuries à souhait, on causa autour d'un thé aimablement offert par la Société auxiliaire et le Département.

La Maison des Charmilles est un beau début, de l'œuvre immense de prévention qu'il faut accomplir en faveur de l'enfance malheureuse, déficiente, délinquante, etc., qui est presque toujours la victime des foyers désunis, de l'alcoolisme ou des tares des parents, victime en attendant de devenir coupable à son tour, si ceux qui « savent » n'interviennent pas. Que de voleurs, de débauchés, de criminels même, pourront être évités à la Société de demain si, à temps, l'œuvre de sauvetage est accomplie.

C'est un grand réconfort pour ceux qui ont à cœur cette responsabilité morale, que le geste très noble de Mlle B. Richard et de ses amis. Il nous honore et nous réjouit en tant que femmes et nous souhaitons qu'il trouve de nombreux amis et amies qui imitent cet exemple.

M. Grange, dir. d'Ecoles.

Carnet de la Quinzaine

Lundi 25 avril.

Genève: Local de l'Union chrétienne de jeunes filles, Taconnerie, 5, 20 h. 30: Assemblée générale de l'Institut des Ministères féminins. Rapports divers. Causerie de Mlle Beley: *Les Eclaireuses unionistes de France* (Séance publique).

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

FIANCÉES !

Vous désirez certainement acquérir un trousseau de très belle toile, pouvant durer longtemps et d'un bon goût éprouvé, et vous voudrez qu'il soit richement brodé et d'une exécution parfaite.

Il est de votre intérêt de profiter de mes prix très réduits pour effectuer vos achats.

Pour réaliser ce désir adressez-vous à

MAX MAIER .. 42, Rue du Rhône. (IIIme) .. Genève .. Tél. 52.730

Echantillons et voyageurs à disposition